

Conférence à destination des établissements bancaires et sociétés de gestion

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Loi n° 1.565 relative à la protection des données personnelles, l'APDP est intervenue au Novotel le vendredi 28 mars 2025.

A cette occasion l'Autorité a pu présenter les nouvelles dispositions légales qui emportent un renforcement des droits des personnes concernées. De nombreux thèmes intéressants les établissements financiers ont également été évoqués, dont les transferts de données personnelles ou encore les codes de conduite. Une attention particulière a été portée aux outils de mise en conformité, dont certains seront bientôt mis à disposition sur le site de l'APDP (modèle de registre des traitements, formulaire de déclaration de transfert, etc.).

Ce moment d'échange a permis de constater que ce changement de paradigme, où la Principauté passe d'un régime de formalités préalables à un principe de responsabilisation des acteurs, entraîne un temps d'ajustement et d'adaptation. Adaptation, qualité nécessaire dans un monde numérique qui change, notamment avec l'avènement de l'Intelligence Artificielle.

